

La Roue Qui Tourne

2 services

Service | Mis à jour le 14 février 2022

SERVICE D'AIDE A LA MOBILITE

● **Disponible** | Aide

Service cumulable

Frais à charge du bénéficiaire

Mobilité

Accompagnement, Accueil, Aide matérielle, Atelier, Information

Location de véhicules 2 roues motorisés ou non à faible coût pour faciliter l'accès et le maintien à l'emploi. Accompagnement pour trouver une solution "mobilité" autonome et pérenne.

En présentiel

44 Avenue Paul Riquet
11400 CASTELNAUDARY

Fréquence et horaires

du lundi au vendredi

Publics

Profils

- Salarié intérimaire
- Public jeune apprenti
- Public bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA)
- Stagiaire de la formation professionnelle
- Demandeur d'emploi
- Jeune de 16 à 29 ans

Critères

- Etre adressé.e par un prescripteur partenaire
- Demande adressée par un travailleur social
- habiter sur le territoire concerné par l'action
- avoir un justificatif d'emploi ou de formation

Pré-requis, compétences

- Aucun

Modalités

Pour l'accompagnateur

- Envoyer un mail avec une fiche de prescription
- Téléphoner

Pour le bénéficiaire

- Envoyer un mail
- Se présenter
- Téléphoner

Frais

adhésion et frais de location du véhicule

Justificatifs

- Justifier d'une démarche d'insertion et de recherche d'emploi
- Pièce d'identité en cours de validité
- justificatif de permis (BRS-AM ou B) pour location de scooter
- justificatif de situation professionnelle

À compléter

- [production/9aad103e-fb33-47c5-9390-02a176cd9740/flyers_location_sociale_recto.pdf](#)
- [production/9aad103e-fb33-47c5-9390-02a176cd9740/flyers_location_sociale_verso.pdf](#)

 **Connectez-vous**

Accédez aux informations de contact et mobilisez ce service pour votre bénéficiaire.

Description

Location de vélo, vélo électrique et scooter à faible coût pour permettre l'accès à l'emploi et à la formation ou pour maintenir dans l'emploi lorsque la personne a des problèmes de mobilité temporaire. La location peut se faire à la journée (démarche administrative, recherche d'emploi), à la semaine ou au mois, pour une durée maximale de 3 mois renouvelable (validation lors de l'accompagnement "mobilité"). Pour bénéficier du service d'aide à la mobilité, la personne doit être domiciliée sur le territoire laugarais audois (communauté des communes Piège Lauragais Malepère et Castelnaudary Lauragais audois), présenter un justificatif de sa situation professionnelle (formation, contrat de travail, mission intérim...) et une attestation responsabilité civile, souscrire l'adhésion (5 €/an) et déposer une caution. Pour la location du scooter, le BSR ou permis AM ou B est obligatoire pour les personnes nées après le 01/01/1988).